

Le FSE et la Garantie Jeunes France entière (DOM compris)

PoN « Initiative pour l'Emploi des Jeunes 2014-2020 »

Les indicateurs clés

(sources : INSEE ou Dares)

11 611 904 Population moins de 30 ans

2 870 300 Population active 15- 24 ans

21,8 % Taux de chômage 15-24 ans

19,7 % Taux de pauvreté 18-29 ans

963 000 Nombre de NEET 16-25 ans

Vue d'ensemble de l'intervention du FSE au titre de la Garantie Jeunes

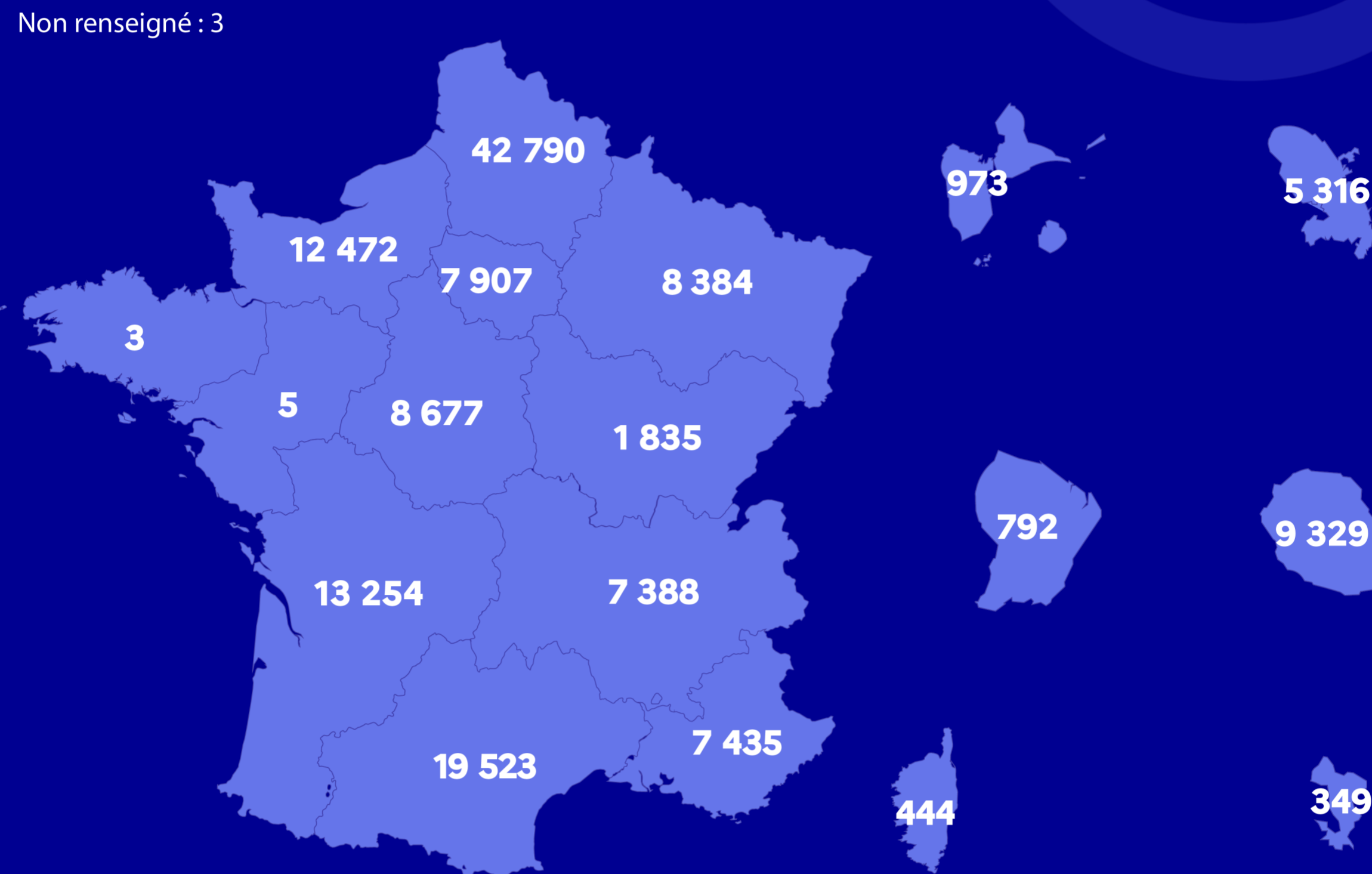
189 104 475 €

Montants UE programmés



Nombre de participants ayant bénéficié de la Garantie jeunes par région

Non renseigné : 3



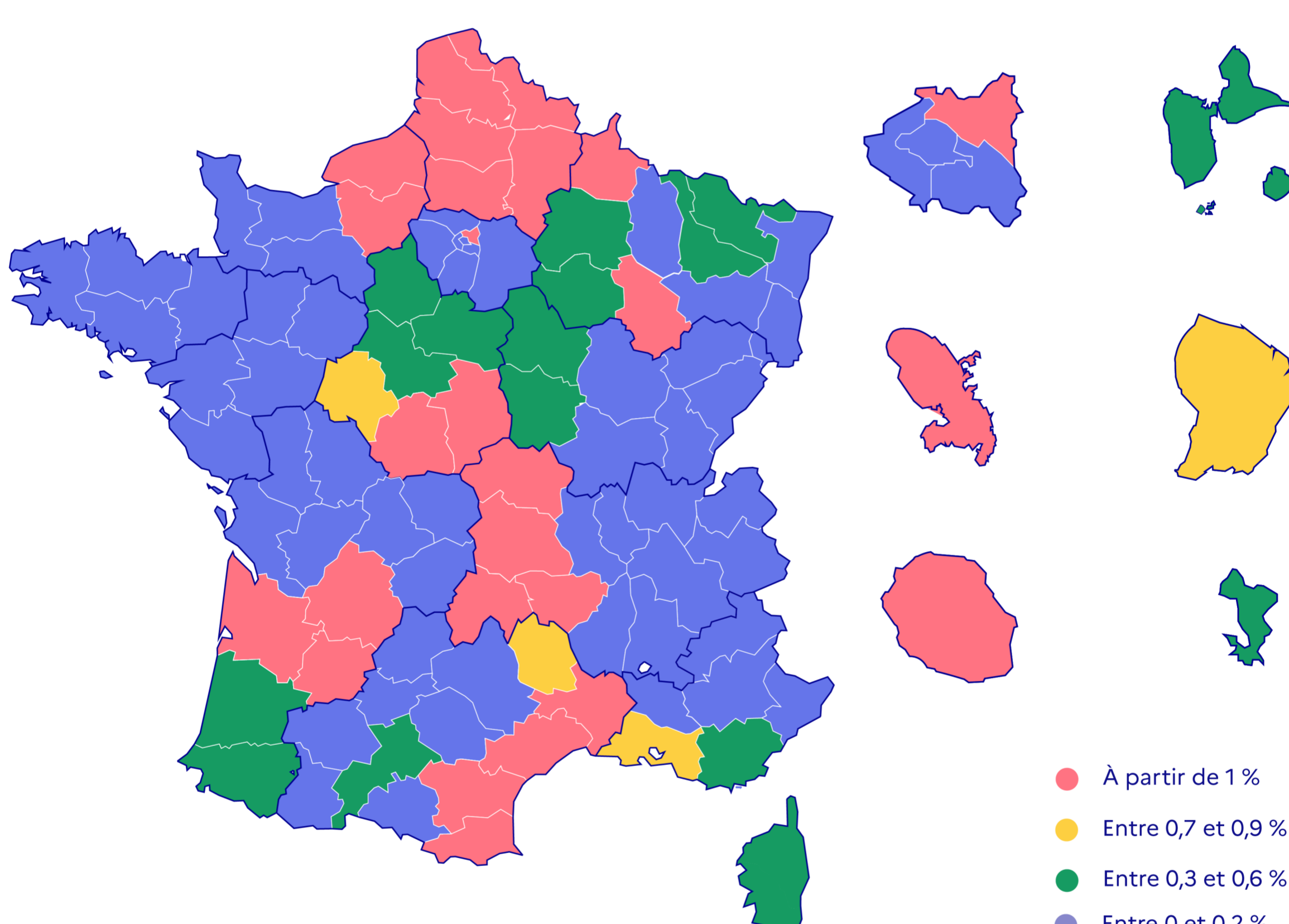
Le montant UE programmé ci-dessus correspond uniquement au financement UE des sorties positives des participants ayant bénéficiés de la Garantie jeunes. Les données ont été réparties entre les différentes régions éligibles au PO IEJ en référence à l'adresse de chaque participant.

Données relatives aux participants

Nombre de participants total - Garantie Jeunes **146 879**

Taux de couverture par participant /département

(seules les opérations Garantie jeunes financées par l'IEJ sont comptabilisées)



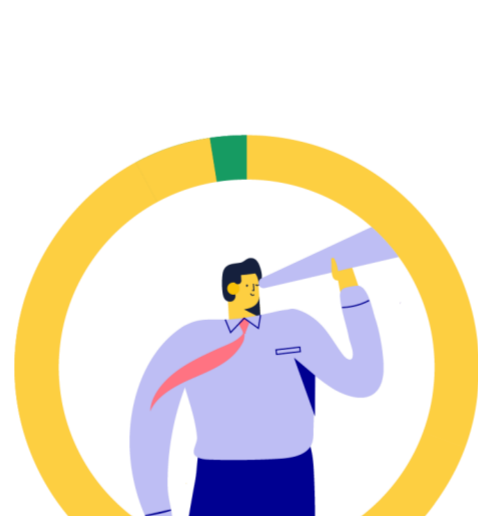
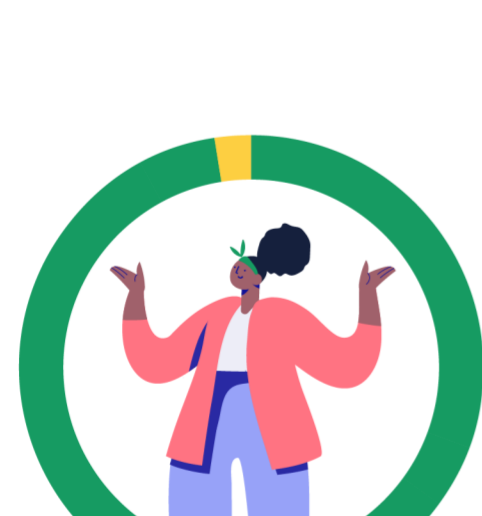
Les données du volet national ont été réparties entre les différents départements (et par région) en référence à l'adresse de chaque participant.

Sexe

54,4 % d'hommes

45,6 % de femmes

Âge



24,6 % d'origine étrangère

2,3 % RQTH

1,4 % Bénéficiaires des minima sociaux

12,4 % QPV

Niveau de diplôme

59,7 %

33,9 %

4,7 %

● CITE 0 (sans scolarité) **1,1 %**

● CITE 1 ou 2 (primaire et collège) **59,7 %**

● CITE 3 ou 4 (cap, bep et lycée) **33,9 %**

● CITE 5 à 8 (études supérieures) **4,7 %**

Les données du volet national ont été réparties entre les différentes régions en référence à l'adresse de chaque participant.

Les effets des opérations FSE

27 % inactifs

72,9 % chômage



Statut à l'entrée

59,3 % chômage

7,3 % formation

11,8 % inactifs

21,5 % emploi



Statut à la sortie

Type d'emploi à la sortie

(pour ceux qui accèdent à l'emploi)

59,9 %

29,7 %

8,7 %

1,7 %

● Accèdent à un emploi durable (CDD de 6 mois ou plus)

● Accèdent à un emploi aidé

● Accèdent à un emploi temporaire

● Accèdent à une activité d'indépendant